

Numéro	DL260416-DSVA01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Subventions	
Objet	Subventions de fonctionnement – exercice 2026	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 16 avril 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le seize du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, RICHARD Yvon, RIMLINGER Barbara, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoints, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, LEVY Thomas, MARIVAL Sylvie, KIEHL Fabrice, KAYSER Joëlle, DUFANT Véronique, HURELLE Gautier, HERBAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, VIVET Louis, Conseillers

Etaient absents :

- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine
- Monsieur DURAND Jérémy ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice

Ne prennent pas part à la délibération :

- Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur BUCHHOLZER Jean-Christophe
- Madame HECKEL Huguette
- Madame VANDERLIEB Christine

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	31
Date de convocation et affichage :	10 avril 2026
Date de publication de la délibération :	30 avril 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20260416-DL260416-DSVA01-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Numéro	DL260416-DSVA01	1/6
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

6. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable aux demandes de subventions de fonctionnement suivantes, selon les modalités et imputations budgétaires ci-dessous indiquées :

1) SUBVENTIONS POUR LA PETITE ENFANCE - VIE EDUCATIVE

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FOL (Fédération des Œuvres Laïques)

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour développer, dans le cadre du programme « Lire et Faire Lire », le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle à destination des élèves fréquentant les écoles primaires et les structures éducatives de la commune

Montant proposé : **1 500 euros**

Imputation : PENFANCE - SCOL - 65748 – 201 – SCO

SEVE

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour leur action d'animation d'ateliers à visée philosophique permettant le développement de l'esprit critique et des compétences psychosociales des jeunes.

Montant proposé : **500 euros**

Imputation : PENFANCE - SCOL - 65748 – 201 – SCO

2) SUBVENTION POUR LA JEUNESSE

MISTRAL EST

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'animation d'ateliers d'éducation artistique et culturelle « Zig Zag » : 3 500 euros

Montant proposé : **2 000 euros**

Imputation : PCSCJ - PCSJ - 65748 - 428 – PCSJ

3) SUBVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - DSU

PASSAGE – KIWANIS – FOYER MARIE MADELEINE

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant équivalent aux recettes des droits de place et de location des chalets de Noël, lors des quatre week-ends du marché de Noël d'Illkirch-Graffenstaden 2025, pour la partie artisans et commerçants. (Les associations ne sont pas concernées par les droits de place mais un don libre).

Cette subvention est versée à une ou deux associations différentes chaque année.

Numéro	DL260416-DSVA01	2/6
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

Montant proposé : **PASSAGE** à hauteur de 50% des recettes, soit **1887,50 euros**

Montant proposé : **KIWANIS** à hauteur de 25% des recettes, soit **943,75 euros**

Montant proposé : **Foyer Marie Madeleine** à hauteur de 25% des recettes, soit **943,75 euros**

Imputation : SOL - SOL - 65748 – 420 - SO

AZ SPORT

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'action « Quartiers d'été 2026 – Urban Hoops basketball Libermann »

Montant proposé : **1 500 euros**

Imputation : SOL - SOL - 65748 – 420 - SO

CADR'67

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour des stages de "vélo école" et "stages quartiers d'été" adultes et enfants

Montant proposé : **1 500 euros**

Imputation : SOL - SOL - 65748 – 420 - SO

4) SUBVENTIONS POUR ACTIVITES SPORTIVES

ATAL (Association de Tir à l'Arc et Loisirs)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement

Montant proposé : **700 euros**

Imputation : GVA - GVA - 65748 - 321 - GVA

CRIG (Club de Rugby d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement : 20 000 euros

Objet de la demande : Renouvellement de l'accompagnement des équipes jeunes (M16 et M19) évoluant en National : 5 000 euros

Objet de la demande : Pérennisation des actions de l'école de rugby labellisée 3* FFR et du centre d'entraînement FFR : 4 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour soutenir le club dans l'équilibre budgétaire : 10 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'action « animations aux pieds d'immeubles QPV Libermann » : 1 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour les actions de développement de la pratique de rugby féminin : 10 000 euros

Montant proposé : **50 000 euros**

Imputation : GVA - GVA - 65748 - 321 - GVA

FAIG (Football Association Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement : 30 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour le développement des équipes féminines et jeunes dans un cadre social et solidaire : 5 000 euros

Montant proposé : **35 000 euros**

Imputation : GVA - GVA - 65748 - 321 - GVA

Modalités de paiement : selon les modalités de la convention financière 2026

Reçu de réception en préfecture
067-216702183-20260416-DL260416-DSVA01-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Numéro	DL260416-DSVA01	3/6
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

HAIG (Handball Association Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement » : 14 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'action « Discover'Hand » : 1 000 euros

Montant proposé : **15 000 euros**

Imputation : GVA - GVA - 65748 - 321 - GVA

SOIG – section GYMNASIQUE (Société Omnisport d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement : 4 000 euros

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle d'aide aux déplacements pour les Championnats de France sur présentation des factures acquittées certifiées conformes transmises avant le 15 décembre de l'année en cours : 1 195 euros maximum

Montant proposé : **5 195 euros**

Imputation : GVA - GVA - 65748 - 321 - GVA

TCIG (Tennis Club d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention annuelle de fonctionnement

Montant proposé : **12 660 euros**

Imputation : GVA - GVA - 65748 - 321 - GVA

5) SUBVENTIONS POUR ACTIVITES CULTURELLES ET ANIMATIONS

APAVIG (Association Pour l'Animation de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden)

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour l'ouverture gratuite, à l'ensemble des membres des associations adhérentes, de créneaux d'accès à la piscine de la Hardt.

Montant proposé : **14 300 euros**

Imputation : SDGS - SDGS - 65748 - 311 - DG

OCAI (Office du Commerce et de l'Artisanat Illkirchois)

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle dans le cadre de la marche solidaire.

Montant proposé : **5 000 euros**

Imputation : SDGS - SDGS - 65748 - 311 - DG

6) SUBVENTIONS POUR ACTIVITES DIVERSES

Amicale des Anciens du 1^{er} Régiment du Génie et de la SAPE

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour la participation active aux cérémonies commémoratives, militaires et patriotiques de la commune.

Montant proposé : **300 euros**

Imputation : SDGS - SDGS - 65748 - 311 – DGS

UNC (Union Nationale des Combattants)

Objet de la demande : Subvention exceptionnelle pour la participation active aux cérémonies commémoratives, militaires et patriotiques de la commune.

Montant proposé : **3 700 euros**

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20260416-DL260416-DSVA01-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Numéro	DL260416-DSVA01	4/6
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

Imputation : SDGS - SDGS - 65748 - 311 – DGS

7) SUBVENTIONS AU TITRE DU PERSONNEL

GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE/CNAS

Montant proposé : **70 000 euros**

Imputation : PCTDS - CTDS - 65748 - 020 – CTDS

AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Montant proposé : **56 900 euros**

Imputation : PCTDS - CTDS - 65748 - 020 – CTDS

Le Conseil municipal,

- VU** les articles L. 1111-4, L. 1611-4, L. 2311-7, L. 2541-1, L. 2541-12 et L.2543-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent dans les conditions prévues à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, attribuer des subventions à des associations ;

CONSIDERANT l'intérêt public et local qui s'attache aux actions menées par l'association citée ci-dessus ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal délibère sur « *l'allocation de subventions à des fins d'intérêt général et de bienfaisance* » ;

Après avoir délibéré,

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association **LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FOL**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 euros à l'association **SEVE**

Numéro	DL260416-DSVA01	5/6
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association **MISTRAL EST**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 887,50 euros à l'association **PASSAGE**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 943,75 euros à l'association **KIWANIS**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 943,75 euros à l'association **FOYER MARIE MADELEINE**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association **AZ SPORT**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'association **CADR 67**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 700 euros à l'association **ATAL**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 50 000 euros à l'association **CRIG**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 35 000 euros à l'association **FAIG**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association **HAIG**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 195 euros à l'association **SOIG SECTION GYMNASTIQUE**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 12 660 euros à l'association **TCIG**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 14 300 euros à l'association **APAVIG**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association **OCAI**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 euros à l'association **Amicale des Anciens du 1^{er} Régiment du Génie et de la SAPE**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 700 euros à l'association **UNC**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 70 000 euros à l'association **GAS - CNAS**

DECIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 56 900 euros à l'association **AMICALE DU PERSONNEL**

Numéro	DL260416-DSVA01	6/6
Matière	7.5.Finances locales - Subventions	

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la ou les conventions susmentionnées et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

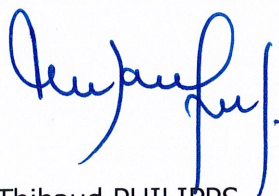
PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

A L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme

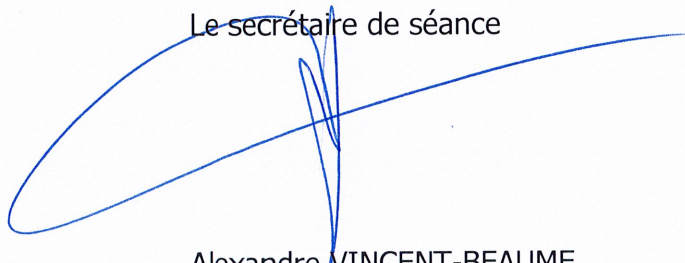
Le Maire



Thibaud PHILIPPS



Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.